

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Travaux forestiers 2022 - subventions Sylv'acctes et Fonds Local du Bugey

**Séance du 24 mai 2022,**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

Didier BOURGEOU, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD  
Gérard CHAPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire  
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN  
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 4**

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gaëlle FORAY, Jessie MARIN.

**Soit 19 présents, 6 pouvoirs, soit 25 votants.**

**Secrétaire de séance** : Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le programme de travaux forestiers retenu sur le territoire de la commune Plateau d'Hauteville pour 2022.

Il expose que la partie « travaux sylvicoles » peut être éligible au dispositif d'aide « Sylv'ACCTES » ainsi qu'au Fonds local du Bugey « *Construire une ressource forestière pour l'avenir* ».

**Genevray :**

**Total prévu : 5 830.84€**

- Travaux sylvicoles de dégagement de la régénération naturelle résineuse : 3ha subventionnés à 50% par Sylv'acctes et 10% par le fond local de replantation soit 60%  
Montant de ces travaux = **4 431.78 € soit 1 747.30 € de résiduel** pour le budget bois et forêt.
- Travaux entretien parcellaire  
Montant de ces travaux = **421.55 € de résiduel** pour le budget bois et forêt

- Travaux entretien des pistes et des chemins forestiers  
Montant de ces travaux = **977.51 € de résiduel** pour le budget bois et forêt

**Total travaux résiduels – subvention déduite = 3 146.36 €**

**Hostiaz :**

**Total prévue : 1091.88 HT €**

- Travaux de maintenance – entretien parcellaire p17

**Montant de ces travaux = 1 091.88€**

**Thézillieu -Ponthieu**

**Total prévu : 5 345.76€**

- Travaux sylvicoles de dégagement de régénération naturelle résineuse : 5ha subventionnés à 50% par Sylv'acces et 10% par le fond local de replantation soit 60%  
Montant de ces travaux = **4 368.25€ soit 1 754.50 €** de résiduel pour le budget bois et forêt.
- Travaux entretien des pistes et des chemins forestiers  
Montant de ces travaux = **977.51 € de résiduel** pour le budget bois et forêt

**Total travaux résiduels - subvention déduite= 2 730.01 €**

Forêt	Type de travaux	Montant	Montant subventions DONT <b>50%</b> pour Sylv'ACCTES <b>10%</b> pour le Fond Local du Bugey	Reste à charge de la commune
Thezillieu-Ponthieu	Travaux sylvicoles de dégagement de régénération naturelle	4 368.25€	2 620.95€	1 747.3€
Thezillieu-Ponthieu	Travaux d'entretien des pistes et chemins forestiers	977.51€	0€	977.51€
Hostiaz	Travaux de maintenance	1 091.88€	0€	1 091.88€
Genevray	Travaux sylvicoles de dégagement de la régénération naturelle	4 431.78€	2 659.06 €	1 772.72€
Genevray	Travaux entretien parcellaire	421.55€	0€	421.55€
Genevray	Travaux entretien des pistes et chemins forestiers	977.51€	0€	977.51€
	<b>TOTAL</b>	<b>12 268.48€</b>	<b>5 280.01€</b>	<b>6 988.47€</b>

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les pouvoirs étant engagé, des membres présents et représentés,**

- **SOLLICITE** pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions de Sylv'Acctes, pouvant intervenir à cet effet (50%).
- **SOLLICITE** pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions du Fonds Local, pouvant intervenir à cet effet (10%).

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Philippe GIMIN



Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20220524-DE-2022-091-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2022  
Date de réception préfecture : 02/06/2022

091-2